

Expertise des niohoirs du Parc du Peuple de l'Herbe



Nid de mésange retrouvé dans un niohoir au Parc du Peuple de l'Herbe – PAIKINE/LPO

Saison 2025



Yvelines
Le Département

Expertise des nichoirs du Parc du Peuple de l'Herbe

Saison 2025

Inventaires et rédaction :

Olivier PAÏKINE, Chargé d'études de la LPO Ile-de-France

Crédits photographiques et illustrations :

O. PAÏKINE, F. DESBORDES

Les photos du présent document ne sont pas libres de droits. Sauf autorisation explicite du propriétaire ou/et du diffuseur de l'œuvre, leurs reproductions, représentations, adaptations ou modifications, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, sont interdites.

Remerciements

Les actions menées par la LPO Ile-de-France n'auraient pu être mises en œuvre sans la confiance et le soutien financier le Conseil départemental des Yvelines.

Nous tenons à remercier Isabelle CHATOUX et Véronique BRONDEAU du Conseil Départemental des Yvelines ainsi que l'équipe de grimpeurs de la société LACHAUX PAYSAGES pour leur collaboration et leur intérêt pour cette mission.

Fiche de dossier

Libellé de la mission Expertise des nichoirs du Parc du Peuple de l'herbe
– Saison 2025

Maître d'ouvrage Conseil Départemental des Yvelines

Maître
d'ouvrage

Interlocuteur Isabelle CHATOUX
Chef de projet Aménagement et valorisation des
espaces naturels
Sous-direction des Parcs, Paysages et
Environnement
Service Gestion et Valorisation des forêts et
espaces naturels sensibles
Direction de la Culture, de la Nature et des Sports
Direction Générale Adjointe Aménagement et
Développement
Port. : 06 68 97 64 40
ichatoux@yvelines.fr

Coordonnées LPO Ile-de-France
26 bd Jourdan, 75014 PARIS
Tél. 01 53 58 58 38
ile-de-france@lpo.fr

LPO

N° de dossier 2759

Responsable du dossier Marine CORNET
Responsable d'équipe du service protection de la
nature – Délégation LPO Ile-de-France
marine.cornet@lpo.fr

SOMMAIRE

1	Introduction	1
2	Méthodologie.....	1
2.1	Méthode d'analyse.....	1
2.2	Phase de terrain.....	2
3	Types et localisation des nichoirs	2
4	Résultats 2025	7
4.1	Les nichoirs de type M.....	9
4.2	Les nichoirs de type RG	9
4.3	Les nichoirs de type GDJ et RQFB.....	10
4.4	Les nichoirs de type CS.....	11
4.5	Nichoirs de type CH.....	12
4.6	Nichoir de type Faucon	12
5	Conclusion.....	13

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Localisation des nichoirs du parc du Peuple de l'herbe.....	6
Tableau 1 : Bilan d'occupation des nichoirs en 2025.....	8

1 Introduction

Dans le cadre de la politique de préservation et de valorisation des espaces naturels, le Département des Yvelines a sollicité la LPO afin de contribuer à l'installation et au suivi d'un dispositif de nichoirs au Parc départemental du Peuple de l'herbe.

Une première phase d'installation de 10 nichoirs en bois de type Mésange, Rougegorge et Grimpereau, s'est déroulée en 2016 et une deuxième phase d'installation s'est déroulée en 2017 et a concerné 15 nichoirs en béton de bois de type Mésange, Rougegorge et Chauves-souris.

Suite à cette installation, la première expertise de ce dispositif avait été programmée avant la période de reproduction 2018 mais en raison de problèmes d'inondation du site et compte tenu de la période d'intervention favorable (octobre à février), l'expertise après la période de reproduction 2017 n'avait pu avoir lieu et avait été reportée après la saison de reproduction 2018.

Ce dispositif fait donc l'objet d'une expertise annuelle depuis 2019 et la LPO a de nouveau été missionnée afin de réaliser l'expertise des nichoirs après la saison de reproduction 2025.

L'expertise des nichoirs est une opération nécessaire pour contrôler et expertiser le succès de la reproduction dans le nichoir, évacuer les nids anciens afin que les nichoirs aient les meilleures chances d'être de nouveau occupés le printemps suivant, nettoyer le nichoir, contrôler le bon état de l'équipement, contrôler le bon état des arceaux de suspension et des structures d'attaches et contrôler l'état sanitaire de l'arbre support et de l'innocuité du nichoir.

L'expertise permet également de procéder au remplacement des nichoirs disparus ou détériorés et au renforcement du dispositif. Des nichoirs spécifiques ont ainsi fait l'objet d'une installation pour favoriser la nidification de certaines espèces (Faucon crécerelle, Chouette hulotte, Martin-pêcheur d'Europe, Moineau domestique) répertoriées dans le cadre de la procédure des Refuges LPO Collectivités dans laquelle le parc s'est engagée pour la période 2020-2024.

2 Méthodologie

2.1 Méthode d'analyse

Chaque espèce ou famille d'oiseau utilise un support et une technique particulière pour construire son nid. Il est donc possible d'identifier une espèce qui a utilisé un nichoir pour se reproduire. La structure et les éléments constitutifs du nid retrouvés

dans le nichoir après la reproduction sont des moyens discriminants de reconnaissance des espèces.

Après la reproduction, il est possible d'observer, dans les nids, des œufs non éclos et des oisillons morts. Ce sont aussi des éléments qui permettent d'identifier facilement l'espèce qui s'est reproduite. La présence ou l'absence de ces œufs non éclos et oisillons morts permet par ailleurs d'évaluer la mortalité à l'occasion de la reproduction dans les nichoirs.

La prise en compte du résultat de la reproduction dans les nichoirs est un élément important si l'on souhaite préserver au mieux les espèces cavernicoles. L'observation et la compilation des résultats de la reproduction effectuées pendant plusieurs années consécutives permettent d'identifier les secteurs où des échecs de reproduction sont constatés et donc d'adopter des mesures adéquates pour y remédier. Ces mesures prennent alors le plus souvent la forme d'une modification du positionnement du nichoir et du remplacement des nichoirs manquants ou défectueux.

2.2 Phase de terrain

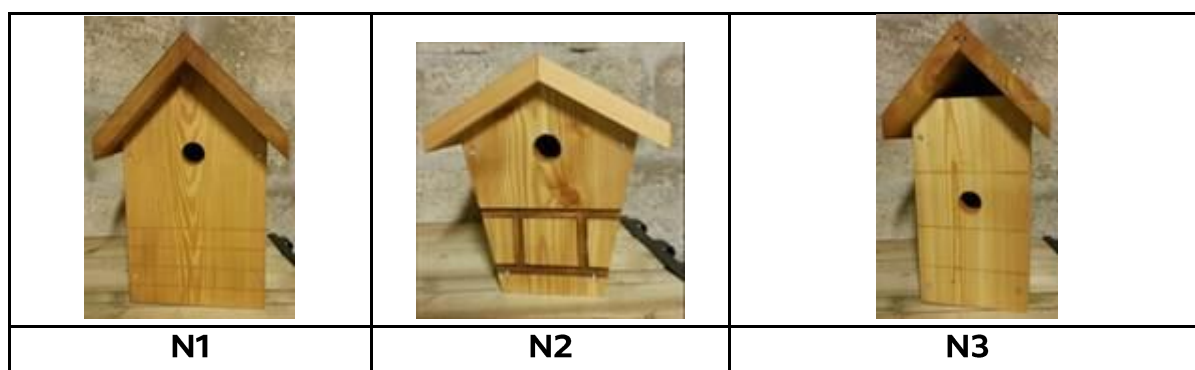
Le contrôle et le nettoyage des nichoirs ont été effectués le vendredi 14 novembre 2025.

Le contenu des nichoirs a été analysé par Olivier PAÏKINE, Chargé d'études de la LPO Ile-de-France.

Le nettoyage des nichoirs a été confié à une équipe de grimpeurs de la société BELBÉOC'H.

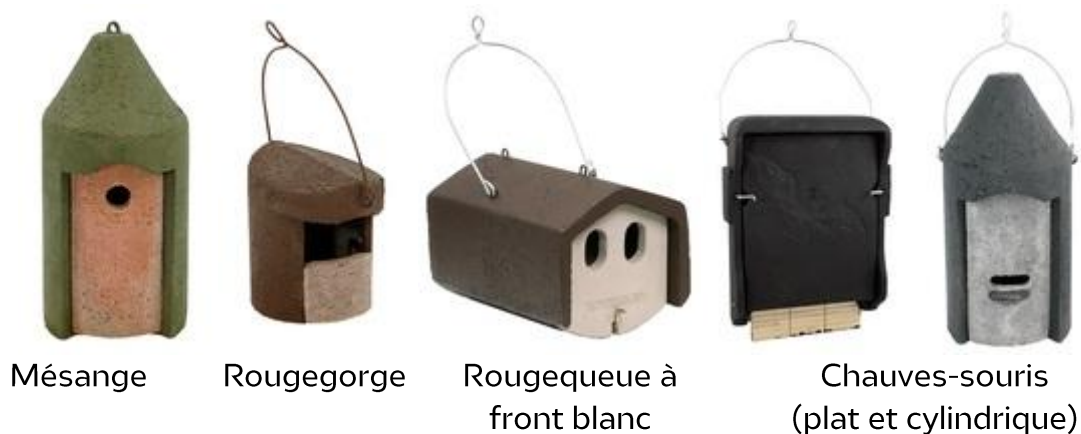
3 Types et localisation des nichoirs

Les photos suivantes présentent les visuels des nichoirs en bois installés en 2016. Les nichoirs N1, N2, N3, N4, N5 et N6 sont de type Mésange, le nichoir N7 est de type Grimpereau et les nichoirs N8 et N9 sont de type Rougegorge.



		
N4	N5	N6
		
N7	N8	N9

Les photos suivantes présentent des visuels des nichoirs en béton de bois installés lors de la deuxième phase d'installation en 2017.



En 2020, le dispositif installé en 2016 et 2017 a été renforcé par l'installation de 2 nichoirs en béton de bois destinés à la Chouette hulotte car cette espèce avait été contactée suite aux inventaires de l'avifaune réalisés en 2019 dans le cadre du renouvellement de la convention Refuge LPO Collectivités pour la période 2020-2024.

En 2021, ce dispositif a fait l'objet d'un renforcement par l'installation d'un nichoir destiné au Faucon crécerelle. La présence de cette espèce n'est pas une surprise car les milieux ouverts à caractère naturel correspondent tout à fait aux exigences de l'espèce en termes de ressources. Compte tenu du poids du nichoir et du système de fixation, celui-ci a été installé au niveau de l'observatoire.



Nichoir type Chouette hulotte n°23 et nichoir type Faucon crécerelle – PAIKINE/LPO

En 2022, les nichoirs manquants ou disparus ont fait l'objet d'un remplacement et le dispositif a fait l'objet d'un renforcement par l'installation de 4 nouveaux nichoirs de type Mésange sur la zone de parking afin de lutter contre la présence des chenilles processionnaires sur cette zone.



Nichoirs de type M installés au niveau du parking en 2022 – PAIKINE/LPO

En 2023, 4 nichoirs supplémentaires de type Mésange ont été installés afin de renforcer la lutte contre les chenilles processionnaires et 2 nichoirs de type Rougegorge ont été installés pour remplacer les nichoirs absents ou détériorés.



Nichoirs de type Mésange et Rougegorge installés en 2023 – PAIKINE/LPO

Au cours de l'hiver 2023/2024, conformément aux préconisations de la LPO, deux nichoirs ont été installés à l'attention du Martin-pêcheur d'Europe sur une zone de talus au niveau de la berge nord de l'étang de la Galiotte.



Microfalaise artificielle (©CD 78) et nichoir pour Martin-pêcheur d'Europe- ©Boutique LPO

En 2024, 4 nouveaux nichoirs de type Mésange ont été installés pour remplacer les nichoirs manquants ou détériorés.

En 2025, conformément aux préconisations de la LPO, 3 nichoirs spécifiques ont été installés à l'attention des moineaux domestiques au niveau du bâtiment de l'OPIE.



Nichoirs pour colonies de moineaux installés sur le bâtiment de l'OPIE - PAIKINE/LPO

La carte 1 présente la localisation et le type de nichoirs installés au Parc du Peuple de l'herbe.

Carte 1 : Localisation des nichoirs du parc du Peuple de l'herbe



4 Résultats 2025

Le tableau 1 présente le bilan d'occupation des nichoirs du parc du Peuple de l'herbe en 2025. Les champs du tableau sont décrits ci-après :

- **N°** : Numéro de référence du nichoir
- **Type de nichoir** :
 - M : Mésange
 - RQFB : Rougequeue à front blanc (ouverture ovale)
 - GDJ : Grimpereau des jardins
 - RG : Rougegorge (nichoir semi-ouvert)
 - CS : Chauves-souris (plat ou cylindrique)
 - CH : Chouette hulotte
 - FC : Faucon crécerelle
 - MPE : Martin-pêcheur d'Europe
 - MD : Moineau domestique
- **Espèce** : espèce(s) ayant occupé le nichoir pour la reproduction.

Ce champ indique quelle utilisation a été faite du nichoir. Plusieurs cas peuvent donc se présenter :

- Si une espèce s'est reproduite avec succès dans le nichoir, le nom de l'espèce est indiqué.
 - Si le nichoir présente une ébauche de nid mais l'espèce n'a pas été au terme de la construction du nid, le terme « Ébauche » est indiqué.
 - Si le nichoir ne présente pas de trace d'occupation, le terme « Vide » est indiqué.
 - Si le nichoir n'a pas été retrouvé à son emplacement, le terme « Absent » est indiqué.
 - Si le nichoir n'a pas été utilisable pour les besoins de la reproduction, le terme « Non disponible » est indiqué.
 - Si le nichoir n'a pas pu faire l'objet d'un contrôle (nichoir inaccessible), le terme « Non contrôlé » est indiqué.
- **Œufs non éclos** : nombre d'œufs retrouvés dans le nichoir (œufs clairs ou abandonnés).
 - **Mortalité** : nombre d'oisillons retrouvés morts dans le nichoir.
 - **Remarques** :
 - Autres espèces ayant occupé le nichoir (insectes, mammifères)
 - État du nichoir ou des systèmes de fixation

- Modifications apportées (déplacement, repositionnement)
- Motif de l'indisponibilité (porte absente ou cassée, nichoir détérioré, nichoir disparu, nichoir installé au cours de l'expertise).

Tableau 1 : Bilan d'occupation des nichoirs en 2025

N°	Type	Espèce	Oufs	Mortalité	Remarques
1	M	Mésange bleue			
2	M	Vide			
3	M	Mésange bleue	7		
4	M	Vide			
5	M	Mésange bleue			Nichoir bois
6	M	Mésange bleue			
7	CS	Nid de frelon			Nichoir cylindrique
8	M	Mésange bleue			
9	M	Vide			
10	M	Mésange charbonnière			Nichoir bois
11	M	Mésange charbonnière			Nichoir bois
12	M	Mésange bleue			
13	RQFB	Vide			
14	M	Mésange charbonnière			
15	M	Mésange bleue			
16	M	Mésange charbonnière			
17	RG	Vide			
18	RG	Vide			
19	CS	Vide			Nichoir plat
20	MPE	Non contrôlé			2 nichoirs côte à côte, ouverture bloquée
21	FC	Vide			Pas de signe de fréquentation (fientes)
22	M	Mésange charbonnière			
23	CH	Vide			
24	CH	Gîte hivernal écureuil roux			
25	M	Mésange charbonnière			
26	GDJ	Absent			
27	CS	Vide			
28	M				
29	M	Nid de frelon			
30	M	Nid de frelon			Nichoir bois décroché en raison de la détérioration du plancher
31	M	Mésange bleue			
32	M	Vide			
33	M	Vide			
34	M	Vide			
35	MD	Non disponible			3 nichoirs installés en 2025 sur le bâtiment de l'OPIE

Sur les 35 nichoirs répertoriés dans le tableau 1, 33 nichoirs ont été disponibles en 2025 et 32 nichoirs ont fait l'objet d'une expertise. Le nichoir n°26 pour Grimpereau des jardins n'a pas été retrouvé à son emplacement et le nichoir n°20 pour Martin-pêcheur d'Europe n'a pas pu faire l'objet d'un contrôle car il n'a pas été possible de l'ouvrir.

Sur les 32 nichoirs contrôlés, 23 sont de type Mésange (3 en bois et 20 en béton de bois), 2 de type Rougegorge (en béton de bois), 1 de type Rougequeue à front blanc (en béton de bois), 2 de type Chouette hulotte (en béton de bois), 1 de type Faucon crécerelle (en béton de bois) et 3 de type Chauves-souris (2 nichoirs cylindriques et 1 nichoir plat en béton de bois).

4.1 Les nichoirs de type M

23 nichoirs de type M ont été disponibles pour la saison de reproduction 2025.

Sur les 23 nichoirs de type M disponibles, 15 nichoirs ont été utilisés par les oiseaux pour la nidification, 2 nichoirs ont été utilisés par des insectes (frelons) et 6 nichoirs n'ont pas été occupés.

Le taux d'occupation des nichoirs de type Mésange est donc de 65% en 2025 (80% en 2024, 78% en 2022 et 79% en 2023).

On constate donc que le taux d'occupation des nichoirs pour passereaux a diminué par rapport aux années précédentes. Ce constat doit être nuancé et peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de nichoirs car cette diminution ne reflète pas le fait qu'il y a eu plus de nichoirs de type Mésange occupés en 2025 qu'en 2024. Il est probable que ce taux augmentera de nouveau en 2026.

Ce résultat reste donc satisfaisant car les mésanges restent les principales espèces ciblées présentent un intérêt écologique majeur. En effet, sachant que la reproduction est en général meilleure dans les nichoirs que dans les cavités naturelles, les nichoirs jouent donc un rôle essentiel dans la régulation des populations d'insectes et de leurs larves, en particulier phytophages, en permettant la naissance d'un grand nombre de jeunes insectivores.

Des retours d'observation confirment ainsi l'intérêt des espèces de mésanges pour lutter contre les chenilles processionnaires (consommées à tous les stades même en hiver), les pyrales ou les carpocapses.

4.2 Les nichoirs de type RG

2 nichoirs de type RG ont été disponibles en 2025.

En 2025, les nichoirs disponibles de type RG n'ont pas présenté de traces d'occupation, comme les années précédentes, mais ceux-ci restent toutefois utiles car ils conviennent à différentes espèces présentes sur le site (Rougegorge familier, Rougequeue noir, Bergeronnette grise) et restent susceptibles d'être occupés ou de servir d'abri.

En effet, ce type de nichoir ne présente pas le même succès d'occupation que les nichoirs de type M. Les mésanges acceptent très rapidement les nichoirs alors qu'il faut parfois attendre plusieurs saisons avant de mettre en évidence l'occupation des nichoirs de type RG (Rougegorge) ou GDJ (Grimpereau des jardins) mais également des nichoirs de type CS (Chauves-souris).

Ce résultat pourrait également être dû au fait que certains nichoirs de type RG sont installés en général à faible hauteur (moins d'un mètre) et sont donc accessibles aux usagers et aux prédateurs.



Nichoir de type Rougegorge installé à faible hauteur – PAÏKINE/LPO

4.3 Les nichoirs de type GDJ et RQFB

Le nichoir n°26 de type GDJ n'a pas été retrouvé à son emplacement. Cette disparition pourrait être liée à la rupture du système de suspension mais le nichoir n'a pas été retrouvé au sol. Ce nichoir pourrait faire l'objet d'un remplacement lors de la prochaine expertise.

Le nichoir n° 13 de type RQFB a été disponible pour la saison 2025 mais n'a pas été occupé par les oiseaux.



Nichoir de type Grimpereau installé en 2022 – PAÏKINE/LPO

4.4 Les nichoirs de type CS

3 nichoirs de type Chauves-souris ont été disponibles en 2025.

Ces nichoirs ne montrent pas de trace d'occupation même transitoire par les chauves-souris.

En l'absence d'occupation par les chauves-souris, un nichoir de type CS en béton de bois a été utilisé par des insectes (frelons).

Cette occupation de nichoirs par des insectes (frelons, guêpes, bourdons) n'est pas un cas isolé car ces espèces sont susceptibles de les occuper en raison de leur ouverture réduite mais tous les types de nichoirs sont potentiellement concernés. 2 nichoirs de type Mésange ont ainsi été occupés par des frelons en 2025.

Le maintien de ces nichoirs reste utile non seulement pour favoriser l'installation de nouvelles colonies de chauves-souris mais également pour permettre d'accueillir des colonies présentes à proximité dans l'hypothèse où celles-ci soient dans l'obligation de trouver de nouveaux gîtes suite à un dérangement (occupation de leur gîte par d'autres espèces, travaux de rénovation, d'entretien ou de destruction de bâtiments).

De plus, en fonction du temps de résidence des individus à l'intérieur du gîte et du type de gîte (ouverture en bas ou non), les traces de présence peuvent être difficiles à mettre en évidence et il est donc tout à fait possible que ces gîtes soient quand même utilisés de manière transitoire.

4.5 Nichoirs de type CH

Les 2 nichoirs de type Chouette hulotte installés au parc du Peuple de l'herbe ont été disponibles en 2025.

Ces deux nichoirs ne montrent pas de trace d'occupation par cette espèce mais en son absence, le nichoir n°25 a été utilisé comme gîte hivernal par l'Écureuil roux comme chaque année depuis 2021.



Expertise du nichoir type Chouette hulotte n°23 – PAIKINE/LPO

4.6 Nichoir de type Faucon

Le nichoir de type Faucon installé en 2022 a été disponible pour la saison 2025 mais ne montre pas de trace de fréquentation (fientes) par cette espèce. Ce nichoir reste susceptible d'être occupé à court terme car l'espèce fait régulièrement l'objet d'observations sur le site (observée en décembre lors de l'installation des nichoirs pour les moineaux).

Comme la hauteur de suspension de ce nichoir pouvait être un facteur limitant, ce nichoir a été repositionné à une plus grande hauteur à l'occasion de l'expertise 2024.

Comme pour d'autres types de nichoirs, il faut attendre en général plusieurs saisons avant de procéder à une modification de l'emplacement en raison d'une absence d'occupation mais ce constat pourrait être lié à un autre facteur.

En effet, le toit s'est décroché avant l'installation et l'avant du toit qui sert de protection contre les intempéries s'est brisé et l'intérieur du nichoir n'est donc pas protégé comme il devrait l'être. Dans ces conditions, il est tout à fait possible que cela représente un facteur limitant son attractivité.

5 Conclusion

32 nichoirs ont fait l'objet d'une expertise en 2025 dont 23 nichoirs de type Mésange, 2 de type Rougegorge, 1 de type Rougequeue à front blanc, 2 de type Chouette hulotte, 1 de type Faucon crécerelle et 3 de type Chauves-souris.

En 2025, 15 des 23 nichoirs de type Mésange ont été occupés par les oiseaux. Le taux d'occupation des nichoirs de type Mésange est donc de 65% en 2025. Ce taux est en diminution par rapport à 2024 mais ce résultat doit être nuancé car il y eu plus de nichoirs occupés en 2025 qu'en 2024.

Ce taux d'occupation des nichoirs de type Mésange reste donc tout à fait satisfaisant car les mésanges jouent un rôle essentiel dans la régulation des populations d'insectes et de leurs larves, en particulier phytophages dont les chenilles processionnaires, les carpocapses ou les pyrales.

Les autres types de nichoirs (Rougegorge, Chouette hulotte, Faucon crécerelle, Martin-pêcheur d'Europe, Chauves-souris) ne montrent pas encore de trace d'occupation par les espèces concernées.

Le nombre de nichoirs occupés paraît faible au regard du nombre de nichoirs installés mais ce résultat s'explique par le fait que certains nichoirs ont été installés récemment (Chouette hulotte, Faucon crécerelle, Rougegorge) et par le fait les mésanges acceptent rapidement les nichoirs qui leur sont destinés tandis que les autres types de nichoir (Rougegorge, Grimpereau, Chauves-souris, Faucon, Chouette, Martin-pêcheur) ne présentent pas la même rapidité d'occupation et qu'il faut parfois attendre plusieurs années avant que les espèces ciblées les utilisent ou de procéder à une éventuelle modification de leur emplacement.

Les résultats de l'expertise témoignent du fait que ces cavités artificielles y compris les nichoirs de type Chauves-souris ou Chouette hulotte, peuvent servir de gîte de reproduction ou de refuge hivernal pour des mammifères (lérot, écureuil, martre) ou des insectes (guêpes, bourdons, chenilles, perce-oreilles, papillons). L'expertise 2025 a ainsi permis de constater l'utilisation d'un nichoir type Chouette hulotte comme abri hivernal par un Écureuil roux.

Enfin l'expertise annuelle permet vérifier l'état des équipements et de contrôler les systèmes de fixation et ainsi de procéder au remplacement de ces systèmes et des nichoirs manquants ou détériorés.